



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

### Procès-verbal n°7

(Mise en ligne le 17/04/2023)

**Réunion du :** Lundi 17 Avril 2023

**Membres Présents :** MM. Julien LECOEUR – Stéphane RICHARD – Evelyne ASSELINEAU – Stéphane BELMONTE

**Assiste à la réunion :** Mme SANTIGLI Nathalie

### MODALITES D'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

\*\*\*\*\*



## SECTION U10 à U13

### Informations Importantes

- Rappel

Toute communication concernant l'organisation administrative du Football Animation doit être adressée à l'adresse mail suivante :

[footanimation@provence.fff.fr](mailto:footanimation@provence.fff.fr)

\*\*\*\*\*

### Tirage des Challenges U10 à U13 Saison 2022/2023

Le tirage au sort du 4ème Tour aura lieu le **Judi 27 Avril 2023 à 14h30** dans les bureaux du Football Animation, les clubs sont conviés pour participer à ce tirage

#### Les rencontres se joueront sous forme de plateaux

La Commission Technique et Football Animation désigneront les Clubs accueillants les différents Challenges.

- **Challenge CROUZET (U13)**
- **Challenge OLIVER (U12)**
- **Challenge GARAU (U11)**
- **Challenge LAGGIARD (U10)**

Les rencontres du quatrième tour auront lieu le **Samedi 13 Mai 2023** .

Seuls les *Challenges Marion ROMANELLI (U10/U11F) et Noël REGNIER (U12/U13F)* auront lieu le **Samedi 03 Juin 2023**.

\*\*\*\*\*

### Festival Foot U13 Saison 2022/2023

Samedi 01 Avril 2023 a eu lieu la Finale Départementale du Festival Foot U13G et U13F au Stade Complexe PLAINE DES SPORTS à CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

*16 équipes U13G et 8 équipes U13F étaient réunies pour cette phase*

Suite aux différentes épreuves (5 matches pour les Garçons et 4 matches pour les Filles, 2 Défis Techniques et Quiz), 4 équipes masculines et 3 équipes féminines se sont qualifiées pour la Finale Régionale :

**U13F : O. MARSEILLE - USC GRANDE BASTIDE - FC ETOILE HUVEAUNE**

**U13G : CARNOUX FC - SC AIR BEL - BUREL FC - FCL MALPASSE**

Nos Félicitations à ces équipes.



Rendez-vous les Samedis 13 et Dimanche 14 Mai à ROBION (VAUCLUSE) pour la Finale Régionale.

Une réunion d'informations est prévue **Lundi 17 Avril à 18H30 en visio par la LIGUE pour les clubs qualifiés**

\*\*\*\*\*

## TRESORERIE

- Amende de 30 Euros par équipe (Forfait Journalier)

### Plateaux U8 / U9 du 04 Mars 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U8)	60€
A	AJ CABUCELLE	1 équipe Absente (U8)	30€
C	O. MARSEILLE	1 équipe Absente (U8)	30€
E	USM ENDOUME CATALANS	1 équipe Absente (U8)	30€
E	SC AIR BEL	1 équipe Absente (U8)	30€
L	AS AIX	1 équipe Absente (U8)	30€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U9)	60€
C	O. MARSEILLE	3 équipes Absentes (U9)	90€
D	O. MARSEILLE	1 équipe Absente (U9)	30€
I	AS BOUC BEL AIR	1 équipe Absente (U9)	30€
I	AS AYGALES CASTELLAS	2 équipes Absentes (U9)	60€
I	USTM	1 équipe Absente (U9)	30€
J	AS NORD AIX	1 équipe Absente (U9)	30€
K	CA PLAN DE CUQUES	3 équipes Absentes (U9)	90€
K	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U9)	30€
N	O. ROVENAIN	1 équipe Absente (U9)	30€
N	AC PORT DE BOUC	1 équipe Absente (U9)	30€
O	AS SIMIANE COLLONGUE	1 équipe Absente (U9)	30€

### Plateaux U6 / U7 du 11 Mars 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	SC FRAIS VALLON	1 équipe Absente (U6)	30€
A	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente (U6)	30€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U6)	60€
G	JEUNESSE GRIFFEUILLE	1 équipe Absente (U6)	30€
G	SC ST MARTINOIS	1 équipe Absente (U6)	30€
H	FC SEPTEMES	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U6)	30€
J	CARNOUX FC	1 équipe Absente (U6)	30€
L	BERRE SC	1 équipe Absente (U6)	30€
D	FC BOCAGE FONDACLE	1 équipe Absente (U7)	30€
H	AS GRANS	1 équipe Absente (U7)	30€
H	AS CHARLEVAL	1 équipe Absente (U7)	30€
H	AS LANCON DE PROVENCE	1 équipe Absente (U7)	30€
I	AS NORD AIX	1 équipe Absente (U7)	30€
K	ES LA CIOTAT	2 équipes Absentes (U7)	60€
M	FC SEPTEMES	1 équipe Absente (U7)	30€
N	SC ST MARTINOIS	1 équipe Absente (U7)	30€

**Plateaux U8 / U9 du 18 Mars 2023**

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	AS BELLE D EMAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U8)	60€
B	CA GOMBERTOIS	1 équipe Absente (U8)	30€
G	JS ISTRES	1 équipe Absente (U8)	30€
H	US PUYRICARD	1 équipe Absente (U8)	30€
H	AS PEYROLLES	1 équipe Absente (U8)	30€
J	AS GRANS	1 équipe Absente (U8)	30€
J	US MIRAMAS	1 équipe Absente (U8)	30€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U9)	60€
C	USC ROUVIERE	1 équipe Absente (U9)	30€
D	O. MARSEILLE	1 équipe Absente (U9)	30€
E	USC GRANDE BASTIDE	1 équipe Absente (U9)	30€
I	AS BOUC BEL AIR	1 équipe Absente (U9)	30€
I	AS AYGALADES CASTELLAS	1 équipe Absente (U9)	30€
O	AS SIMIANE COLLONGUE	1 équipe Absente (U9)	30€

**Plateaux U6 / U7 du 25 Mars 2023**

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	AS BUSSERINE	2 équipes Absentes (U6)	60€
A	EUGA ARDZIV	1 équipe Absente (U6)	30€
D	GRAND ST BARTHELEMY	1 équipe Absente (U6)	30€
D	AJ CABUCELLE	1 équipe Absente (U6)	30€
G	JEUNESSE GRIFFEUILLE	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U6)	30€
J	ES LA CIOTAT	2 équipes Absentes (U6)	60€
J	E. FUVEAU GREASQUE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	SC REPOS VITROLLES	1 équipe Absente (U6)	30€
L	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U6)	30€
A	AS FLAMANTS MERLAN	2 équipes Absentes (U7)	60€
A	AJ CABUCELLE	1 équipe Absente (U7)	30€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U7)	60€
C	USM ENDOUME CATALANS	1 équipe Absente (U7)	30€
G	AC ISTRES RASSUEN	2 équipes Absentes (U7)	60€
H	O. MALLEMORT	1 équipe Absente (U7)	30€
H	AS LANCON DE PROVENCE	1 équipe Absente (U7)	30€
J	GARDANNE BIVER FC	1 équipe Absente (U7)	30€
L	ES VITROLLES	3 équipes Absentes (U7)	90€
M	AS AYGALADES CASTELLAS	2 équipes Absentes (U7)	60€
M	O. CABRIES CALAS	2 équipes Absentes (U7)	60€
O	FC ST MITRE LES REMPARTS	1 équipe Absente (U7)	30€

Plateaux U8 / U9 du 01 Avril 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
B	SC FRAIS VALLON	2 équipes Absentes (U8)	60€
G	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U8)	30€
H	AS MEYRARGUES	1 équipe Absente (U8)	30€
M	JEUNESSE GRIFFEUILLE	1 équipe Absente (U8)	30€
P	AS AIX	1 équipe Absente (U8)	30€
E	USPEG	1 équipe Absente (U9)	30€
G	JEUNESSE GRIFFEUILLE	2 équipes Absentes (U9)	60€
I	AS BOUC BEL AIR	1 équipe Absente (U9)	30€
I	AS AYGALES CASTELLAS	1 équipe Absente (U9)	30€
J	AS NORD AIX	1 équipe Absente (U9)	30€
J	AIX UCF	1 équipe Absente (U9)	30€
K	ES CUGES	1 équipe Absente (U9)	30€
K	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U9)	30€
K	AS LA CIOTAT	1 équipe Absente (U9)	30€
M	AS ALLEINS	1 équipe Absente (U9)	30€
O	AS SIMIANE COLLONGUE	1 équipe Absente (U9)	30€

*La Responsable de la Commission Technique*

*Julie ALFONSI*

